

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix-neuf mai à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (Les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 63 dont 62 votants

Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BAIL Romain, Mme BARILLON Brigitte, M. BEAUGÉ Christophe, M. BERTHAUX Thierry, M. BONNE Cyrille, Mme BOSQUER Catherine, M. BOURGUIGNON Michel, Mme COLLET Céline, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. COUTANCEAU Bruno, M. DEGOULET Roger, M. DEROO Fabrice, M. DUBAS Jean-Pierre, M. GODEFROY Bruno, M. GRIPPON Marc, M. JEANNE Cédric, M. JOYAU Nicolas, Mme LAMY Anne-Marie, M. LECERF Marc, M. LIZORET Didier, M. MATA Laurent, M. POTTIER Marc, M. RENOUF Thierry, M. SIMAR Olivier, M. SIX Jean-Claude, M. VINCENT Daniel.

Délégués suppléants : M. DIVIER Gérard, M. DUBOST Emmanuel, M. FORESTIER Laurent, M. HUYGHE Clément, Mme LEFÈVRE-PROKOP Nadine, M. MARS Philippe, M. NENARD Cyril, Mme TIPHAIGNE Justine, M. ZANNIER Dominique.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Isabelle ONRAED.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BUFFETRILLE Alain, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : Mme AUGÉ Geneviève, M. BENARD Jean-Claude, M. CAREL Clément, M. COLAS Richard, M. COOL Etienne, M. DESHAYES Daniel.

Délégué suppléant : M. BOURGUAIS Jean-Paul, M. TISSIER Jean-Pierre.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI Bertrand, Mme DUBOS Annie, M. GERMAIN Patrice, M. PICODOT Géry.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires M. CAILLOUET Michel, M. DELILE Éric, M. MAUNOURY Hervé.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD Abderrahman, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MARTIN Gérard.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : Mme FOUREZ Céline, Mme LONCLE Magali, M. OUIN Jacques-Yves.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. JUS Frédéric, M. LANDREIN Philippe, Mme MOSTIER Sylvie.

Délégué suppléant : M. PINEL Olivier (non votant).

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. AUBERT Grégory, Mme BROHIER Marie, M. ESCACH Nicolas, Mme LEPETIT Emmanuelle, M. MAUGER Didier, M. TARDIF David.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme MAHÉRAULT Nathalie.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. HEUTTE Martial, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE Daniel, Mme COTTRON Nathalie, M. GROULT Pascal, Mme ZEYMES Nathalie.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : Mme LEMARCHAND Hélène.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme AUBERT Catherine, M. CHAPPERON Christophe, M. DE WINTER Damien, M. LEPRUN Frédéric.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



5. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DU SYVEDAC

Le Comité syndical ayant déterminé la composition du bureau, à savoir, un Président, 8 Vice-présidents et 9 autres membres du bureau, il convient désormais de procéder à leur élection.

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité syndical élit les Vice-présidents et les autres membres du Bureau parmi ses membres au scrutin secret uninominal à trois tours sans obligation de parité. L'élection est constatée en cas de majorité absolue au 1^{er} ou 2^{ème} tour ou à la majorité relative au 3^{ème} tour. En cas d'égalité des suffrages au 3^{ème} tour, le plus âgé est déclaré élu.

En vertu des dispositions générales du Code électoral, la majorité absolue se calcule sur le nombre de suffrages valablement exprimés.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'installation des délégués titulaires et suppléants du Comité syndical du SYVEDAC, le 19 mai 2026,

VU l'élection du Président du SYVEDAC le 19 mai 2026,

VU la délibération du Comité syndical du 19 mai 2026, déterminant la composition du Bureau syndical,

CONSIDERANT l'utilisation du vote électronique pour procéder à l'élection des Vice-présidents et des autres membres du bureau,

CONSIDERANT que les Vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

▶ **ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT(E)**

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge des Affaires générales/Finances.

Est/Sont candidat(s) :

Mme/M. Etienne COOL, Lisieux Normandie

Mme/M.

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	0 / 0
Nombre de suffrages exprimés :	62
Majorité absolue	32

- M. Etienne COOL a obtenu 62 voix.
- M./Mme a obtenu ___ voix.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation
1/12



M. Etienne COOL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{ER} Vice-président du SYVEDAC en charge des Affaires générales/Finances et installé.

▶ ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT (E)

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 2^{ème} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge du tri des collectes sélectives et de la valorisation matière.

Est/Sont candidat(s) :

Mme/M. Marc LECERF, Caen la mer

Mme/M.,

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	112
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue	30

- M. Marc LECERF, a obtenu 59 voix.
- M./Mme, a obtenu ___ voix.

M. Marc LECERF, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-président du SYVEDAC en charge du tri des collectes sélectives et de la valorisation matière et installé.

▶ ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT (E)

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 3^{ème} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge de l'exploitation de l'UVE.

Est/Sont candidat(s) :

M. Patrice GERMAIN, Normandie Cabourg Pays d'Auge

Mme/M.,



Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	316
Nombre de suffrages exprimés :	53
Majorité absolue	27

- M. Patrice GERMAIN, a obtenu 53 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Patrice GERMAIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-président du SYVEDAC, en charge de l'exploitation de l'UVE et installé.

▶ ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 4^{ème} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge du tri et de la valorisation des biodéchets.

Est/Sont candidat(s) :

Mme Anne-Marie LAMY, Caen la mer

Mme/M.,

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	214
Nombre de suffrages exprimés :	56
Majorité absolue	29

- Mme Anne-Marie LAMY, a obtenu 56 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

Mme Anne-Marie LAMY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 4^{ème} Vice-présidente du SYVEDAC en charge du tri et de la valorisation des biodéchets et installée.

▶ ELECTION DU 5^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 5^{ème} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge du transfert/transport.

Est/Sont candidat(s) :

M. Laurent HOTTELART, Cœur de Nacre

Mme/M.,

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	117
Nombre de suffrages exprimés :	54
Majorité absolue	28

- M. Laurent HOTTELART , a obtenu 54 voix.
- M./Mme , a obtenu ____ voix.

M. Laurent HOTTELART, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} Vice-président du SYVEDAC en charge du transfert/transport et installé.

▶ ELECTION DU 6^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 6^{ème} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge des Travaux.

Est/Sont candidat(s) :

M. Fabrice DEROO, Caen la mer

Mme/M.,

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	418
Nombre de suffrages exprimés :	50
Majorité absolue	26

- M. Fabrice DEROO, a obtenu 50 voix.
- M./Mme, a obtenu ___ voix.

M. Fabrice DEROO, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} Vice-président du SYVEDAC en charge des Travaux et installé.

▶ ELECTION DU 7^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 7^{ème} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Est/Sont candidat(s) :

Mme Patricia FIEFFÉ, SMICTOM de la Bruyère

Mme/M.,

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	012
Nombre de suffrages exprimés :	60
Majorité absolue	31

- Mme Patricia FIEFFÉ, a obtenu 60 voix.
- M./Mme, a obtenu ___ voix.

Mme Patricia FIEFFÉ, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 7^{ème} Vice-présidente du SYVEDAC en charge de la prévention et de l'économie circulaire et installée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

5/12



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

▶ ELECTION DU 8^{ÈME} VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour le poste de 8^{ème} Vice-président(e) du SYVEDAC en charge de la sensibilisation et communication.

Est/Sont candidat(s) :

M. Marc POTTIER, Caen la mer

Mme/M.,

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	313
Nombre de suffrages exprimés :	56
Majorité absolue	29

- M. Marc POTTIER, a obtenu 56 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Marc POTTIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} Vice-président du SYVEDAC EN charge de la sensibilisation et communication et installé.

▶ ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège n° 10 du bureau (ou 1^{er} autre membre du Bureau) :

Est/Sont candidats :

M. Hervé MAUNOURY, Pays de Falaise

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

6/12



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	413
Nombre de suffrages exprimés :	55
Majorité absolue	28

- M. Hervé MAUNOURY, a obtenu 55 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Hervé MAUNOURY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 10 du bureau (ou 1^{er} autre membre du Bureau), et installé.

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège n° 11 du bureau (ou 2^{ème} autre membre du Bureau) :

Est/Sont candidats :

Mme Isabelle ONRAED, Cingal-Suisse Normande

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	211
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue	30

- Mme Isabelle ONRAED, a obtenu 59 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

Mme Isabelle ONRAED, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée, élue au siège n° 11 du bureau (ou 2^{ème} autre membre du Bureau), et installée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

7/12



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège n° 12 du bureau (ou 3^{ème} autre membre du Bureau) :

Est/Sont candidats :

M. Philippe LANDREIN, Vallées de l'Orne et de l'Odon

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	112
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue	30

- M. Philippe LANDREIN, a obtenu 59 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Philippe LANDREIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 12 du bureau (ou 3^{ème} autre membre du Bureau), et installé.

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège n° 13 du bureau (ou 4^{ème} autre membre du Bureau) :

Est/Sont candidats :

M. Jacques-Yves OUIN, Val Ès Dunes

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	112
Nombre de suffrages exprimés :	59
Majorité absolue	30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- M. Jacques-Yves OUIN, a obtenu 59 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Jacques-Yves OUIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 13 du bureau (ou 4^{ème} autre membre du Bureau), et installé.

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège n° 14 du bureau (ou 5^{ème} autre membre du Bureau) :

Est/Sont candidats :

M. Alain BUFFETRILLE, Cœur de Nacre

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	213
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue	29

- M. Alain BUFFETRILLE, a obtenu 57 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Alain BUFFETRILLE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 14 du bureau (ou 5^{ème} autre membre du Bureau), et installé.

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège n° 15 du bureau (ou 6^{ème} autre membre du Bureau) :

Est/Sont candidats :

M. Michel CAILLOUET, Pays de Falaise

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

9/12



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	418
Nombre de suffrages exprimés :	50
Majorité absolue	26

- M. Michel CAILLOUET, a obtenu 50 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Michel CAILLOUET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 15 du bureau (ou 6^{ème} autre membre du Bureau), et installé.

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège n° 16 du bureau (ou 7^{ème} autre membre du Bureau) :

Est/Sont candidats :

M. Bertrand CICHETTI, Normandie Cabourg Pays d'Auge

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	111
Nombre de suffrages exprimés :	60
Majorité absolue	31

- M. Bertrand CICHETTI, a obtenu 60 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Bertrand CICHETTI, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 16 du bureau (ou 7^{ème} autre membre du Bureau), et installé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

10/12



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège **n° 17 du bureau (ou 8^{ème} autre membre du Bureau)** :

Est/Sont candidats :

M. Pascal GROULT, Lisieux Normandie

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	5110
Nombre de suffrages exprimés :	47
Majorité absolue	24

- M. Pascal GROULT, a obtenu 47 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Pascal GROULT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 17 du bureau (ou 8^{ème} autre membre du Bureau), et installé.

Monsieur le Président du SYVEDAC reçoit les candidatures pour le siège **n° 18 du bureau (ou 9^{ème} autre membre du Bureau)** :

Est/Sont candidats :

M. Laurent MATA, Caen la mer

Mme/M., [Nom du groupement]

Monsieur le Président ouvre le scrutin. Il est procédé au vote électronique au scrutin secret uninominal.

VU les résultats du 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants :	62
Nombre d'abstentions/blancs :	313
Nombre de suffrages exprimés :	56
Majorité absolue	29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation
11/12



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

- M. Laurent MATA, a obtenu 56 voix.
- M./Mme, a obtenu ____ voix.

M. Laurent MATA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé, élu au siège n° 18 du bureau (ou 9^{ème} autre membre du Bureau), et installé.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président / madame la Présidente. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le Président / la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, ou s'y rapportant.

Pour extrait conforme



Le Président,
Nicolas JOYAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_05-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

12/12

